

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. CONTRAT DE VERIFICATIONS PERIODIQUES

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de vérifications périodiques (électricité, gaz, engins de levage...) avec le bureau de contrôle APAVE, pour un montant annuel de 5 161,40 € TTC.

2. REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS 2013

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les tarifs 2013.
(tableaux consultables au secrétariat général de la mairie).

3. DECISION MODIFICATIVE – Budget Ville

- Le Conseil Municipal, à la majorité, a approuvé la décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre 041 Art. 2111	Terrains nus	+ 1 000 €
---------------------------	--------------	-----------

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 041 Art. 1328	Autres subventions	+ 1 000 €
---------------------------	--------------------	-----------

4. DECISION MODIFICATIVE DE FIN D'ANNEE

- Le Conseil Municipal, à la majorité, a approuvé la décision modificative ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses

CHAPITRE 011

Art. 60621	Combustibles	+ 7 000 €
Art. 60632	Fourniture Petit équipement	-15 000 €
Art. 611	Prestation de service	+ 3 000 €
Art. 6184	Frais de formation	+ 1 500 €
Art. 6251	Déplacement	+ 3 500 €
Art. 64111	Rémunération Principale	- 40 000 €
Art. 64131	Rémunération non titulaire	+ 50 000 €
Art. 6451	URSSAF	+ 20 000 €
Art. 6453	Caisse Retraite	+ 25 000 €
Art. 66111	Intérêts dette	+ 20 000 €

Recettes

Art. 70311	Concession Cimetière	+ 3 500 €
Art. 70323	Redevance Occupation Domaine Public	+ 7 000 €
Art. 70631	Redevance d'Occupation Sportif	+ 2 000 €
Art. 7325	Fonds de Péréquation	+ 8 000 €
Art. 7381	Taxe Additionnelle droit mutation	+ 10 000 €
Art. 74121	Dotation Solidarité Rurale	+ 45 000 €
Art. 74127	Dotation Nationale de Péréquation	+ 20 000 €
Art. 7478	Autres organismes (CAF)	- 45 000 €
Art. 74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnel	+ 7 500 €
Art. 7484	Dotation de recensement	+ 12 000 €
Art. 7485	Dotation pour titre sécurisé	+ 5 000 €

Section d'investissement

Dépenses

Art. 1641	Emprunt en devises	+ 30 000 €
Art. 2051	Conception site internet	+ 10 000 €
Art. 2111	Terrains nus	+ 7 000 €
Art. 21316	Travaux cimetière	- 2 000 €
Art. 2135	Installations générales	+ 25 000 €
Art. 2152	Installation de voirie	- 80 000 €
Art. 21318	Autres bâtiments publics	- 80 000 €
Art. 21534	Réseaux électrification	- 15 000 €
Art. 21578	Autre matériel	- 15 000 €
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 10 000 €
Art. 2313	Constructions	+ 85 000 €
Art. 2315	Travaux de voirie	+ 50 000 €

Recettes

Art. 10222	FCTVA	+ 4 000 €
Art. 10223	TLE	+ 4 000 €
Art. 1328	Subvention diagnostic énergétique	+ 17 000 €

5. ASSURANCE STATUTAIRE : RENOUELEMENT DU CONTRAT GROUPE

Par délibération du 11 septembre 2008, la commune de Château-Renault a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Par courrier en date du 14 septembre 2012, le Centre de Gestion, nous a communiqué les résultats concernant son contrat de groupe :

- Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES
- Courtier gestionnaire : SOFCAP
- Régime du contrat : capitalisation
- Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire
- Durée du contrat : **4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013**
(possibilité de résiliation annuelle avec un préavis de 4 mois)
- Conditions : **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL**

- ➔ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la proposition du Centre de Gestion d'Indre et Loire et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.**

6. REGIE SERVICE PATRIMOINE : **MODIFICATION DU MODE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES**

En concertation avec le Trésor public, il est envisagé de modifier le mode d'encaissement des recettes de la régie Patrimoine.

Pour simplifier la procédure, les tickets seront remplacés par un journal à souche.

- ➔ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la modification du mode d'encaissement de la régie Patrimoine.**

7. CONVENTION 2013 AVEC LE CIDEFE POUR LA FORMATION DES ELUS

Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux membres des conseils municipaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Pour Château-Renault, la cotisation annuelle 2013 s'élève à 689 €.

- ➔ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention 2013 avec le CIDEFE.**

8. DEMANDE D'AGREMENT POUR UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

La loi du 10 mars 2010 relative au Service civique a créé l'engagement de service civique destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une période de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans l'un des domaines reconnus prioritaires pour la nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Il s'agit d'un engagement d'au moins 24 heures hebdomadaires donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'état et d'un soutien complémentaire (en nature ou en argent) pris en charge par l'organisme d'accueil.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux tout en leur permettant de murir, de gagner en confiance, en compétences, de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a fait part de la possibilité pour la ville de Château-Renault de bénéficier d'un volontaire en service civique pour certaines actions menées au sein du Service Animation & Jeunesse. A l'occasion d'une rencontre qui a eu lieu fin octobre dernier, la DDCS a confirmé la possibilité d'une demande d'agrément pour les actions suivantes :

- Le dispositif AGIR, pour prévenir le décrochage scolaire des collégiens
- Sport dans les quartiers

- ➔ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur la demande d'agrément pour bénéficier d'un volontaire en service civique du 1er janvier au 30 juin 2013 auprès de la Direction Régionale de la Cohésion Sociale.**

9. RECONDUCTION DE LA SAISON CULTURELLE

Le dispositif d'aides régionales vise à favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité, et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional ainsi que le meilleur accès de tous à la culture.

Le nouveau cadre d'intervention de la Région Centre pour l'aménagement culturel du territoire, appelé « Projet Artistique et Culturel de Territoire » stipule que :

A compter de 2015, les territoires des P.A.C.T. doivent comprendre au moins 5 000 habitants et être de rayonnement pluri-communal ou intercommunal. Pour les saisons culturelles déjà financées par la Région avant 2012 et dont le rayonnement est communal, les porteurs de projets ont 3 années pour faire évoluer leurs manifestations culturelles vers un P.A.C.T. au sein d'un territoire élargi.

Le projet de saison culturelle présenté par une commune (*ou autre*) doit comprendre au minimum 3 manifestations artistiques différentes dont au moins 3/4 des manifestations sont présentées par des professionnels et 1/3 des manifestations assurées par des artistes de la Région Centre.

➔ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **a accepté tous les termes du dispositif régional,**
- **a voté la reconduction de la saison culturelle,**
- **a autorisé M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'aide de la Région Centre et à signer le contrat régional de soutien aux manifestations Projet Artistique et Culturel de Territoire.**

10. ACCEPTATION DE DON

➔ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les dons suivants :**

1. Les associations présentes à l'occasion de Musico'Châto ont décidé de faire des dons pour les montants qui suivent :
 - Le Comité d'animation et de loisirs de Château-Renault verse la somme de 200 euros.
 - Le Baobab Renaudais verse la somme de 300 euros.
2. Les membres de l'association des Amis du Musée du Cuir et de la Tannerie ont souhaité voir remis en état de fonctionnement le mécanisme de l'horloge de la Tannerie Peltreau-Tennesson. L'opération a été réalisée cet été. La Ville de Château-Renault a financé l'ensemble des travaux en lieu et place de l'association qui maintenant nous reverse sous la forme d'un don le montant équivalent soit la somme de 2 934,98 euros.

11. REALISATION D'UN EMPRUNT DE 100 000 € - BUDGETEAU

➔ **Pour assurer le financement de ses investissements du budget de l'eau, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de contracter un emprunt de 100 000 € avec la Caisse d'Epargne Centre-Loire.**

Taux fixe	3,84 %
Echéance trimestrielle	2 208,43 €
Total des intérêts	32 505,80 €

12. DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

➔ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative ci-dessous :**

INVESTISSEMENT

Dépenses

Art. 2315	Travaux	+ 15 000 €
Chapitre 041 Art. 2762	TVA	+ 15 000 €

INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre 041 Art. 2315.	TVA	+ 15 000 €
Art. 2762.	Récupération TVA	+ 15 000 €

13. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les statuts modifiés par délibération du Conseil communautaire du Castelrenaudais en date du 27 novembre 2012 intégrant la compétence « Acquisition, construction, entretien et fonctionnement de la salle de cinéma Le Balzac reconnue d'intérêt communautaire ».

14. SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PAR LA COMMUNE DE CHATEAU-RENAULT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Dans le cadre des travaux de requalification des voies des Zones d'activités de la Pâquerie, de l'Imbauderie et du Bois Bouquin, le Conseil Communautaire dans sa séance du 16 octobre 2012 :

- a approuvé le contenu du procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire par la Commune de Château-Renault à la Communauté de Communes,
- a notifié cette décision à la Commune de Château-Renault et soumise à décision de son Conseil municipal,
- a autorisé Monsieur le Vice-Président, Monsieur Gino GOMME à signer le procès-verbal de mise à disposition sous réserve d'une délibération concordante du Conseil Municipal de la Commune de Château-Renault approuvant le contenu de celui-ci,
- a autorisé Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le procès verbal de mise à disposition de voies communales dans le cadre du transfert de la compétence « Entretien, aménagement de voiries d'intérêt communautaire » à la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

15. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ANIMATRICE LECTURE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence Petite Enfance, le Conseil Municipal, dans séance du 24 février 2010, avait autorisé la mise à disposition partielle du service « Animation Lecture » au profit de la Communauté de Communes. La convention prévoyait une mise à disposition à raison de 45 heures par an.

Par courrier en date du 25 juillet 2012 la Communauté sollicitait la commune de Château-Renault pour un élargissement de la mise à disposition du service Animation Lecture (intervention de l'animateur ¾ d'heure par trimestre dans les communes d'Auzouer, Morand, Nouzilly et Saint Laurent en Gâtines). Le nombre d'heure de travail passerait de 45 heures à 67 heures par an (incluant le temps de trajet).

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire ou un Adjoint à signer l'avenant à intervenir.

16. LOCATION DE PHOTOCOPIEURS

Une consultation a été lancée auprès de quatre sociétés (Dactyl Buro, Toshiba, Copy Fax, LG System) pour la fourniture de photocopieurs pour les services généraux, communication, sports-animation (associations), état-civil, école primaire G. Combettes.

→ **Le Conseil Municipal, a autorisé M. le Maire ou un Adjoint à signer les contrats à intervenir avec la Société DACTYL BURO qui s'avère être la mieux disante.**

Location et maintenance (avec option d'achat) : 1 214,29 € HT par trimestre

Durée : 63 mois (21 trimestres)

Coût copie : 0,0039 € HT A4 noir, 0,039 € HT A4couleur

17. DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE LEONARD DE VINCI D'AMBOISE

Le lycée Léonard de Vinci d'Amboise organise pour ses élèves du Club Argentine un séjour du 8 au 28 avril 2013 au lycée de Puerto Tirol en Argentine.

Dans le cadre de cet échange interculturel,

→ **Le Conseil Municipal, à la majorité, a attribué une subvention de 25 € par élève domicilié à Château-Renault.**

Château-Renault, le 21 décembre 2012

Le Maire,

Michel COSNIER